

SECRET

*guz*

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 39  
SECRET/29/Add.7  
10 juin 1955

PARTIES CONTRACTANTES

en francais seulement

CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Résultats des consultations

Les délégations du Canada et de la Belgique, ont terminé leurs consultations en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la liste II, Section B, et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

\_\_\_\_\_  
Signé au nom de la Délégation du  
Canada, le 31 mai 1955

\_\_\_\_\_  
Signé au nom de la Délégation de  
la Belgique, le 31 mai 1955

SECRET.

Résultat des consultations engagées au titre  
de l'article XXVIII en vue de la modification  
ou du retrait de concessions reprises dans la Liste II, Section B.

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE II, SECTION B.

NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT PAS  
DANS LES LISTES EN VIGUEUR.

Position du tarif :	Désignation des produits :	Taux des droits actuellement en vigueur :	Taux des droits qui doivent être consolidés :
16.04	Préparations et conser- ves de poissons, y com- pris le caviar et ses succédanés et les sou- pes de poissons :		
39	autres conserves ou pré- parations de poissons en récipients herméti- quement fermés :		
ex:	Saumons	25 %	15 %